



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Communiqué de presse

Bruxelles, 20 décembre 2021

À l'occasion de la Journée internationale de la Solidarité humaine, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale présente aujourd'hui son 11^e Rapport bisannuel « Solidarité et pauvreté ».

Renforcer la solidarité, base essentielle de la société (post COVID-19)

'Solidarité et pauvreté'. Quand le thème du Rapport bisannuel 2020-2021 du Service de lutte contre la pauvreté a été retenu, en février 2020, personne ne s'imaginait les conséquences de la pandémie qui allait s'abattre sur le monde. Personne n'aurait pu non plus s'imaginer à quel point la solidarité allait revêtir un caractère aussi actuel et urgent. À partir du printemps 2020, la crise du COVID-19 a bouleversé nos sociétés, avec un énorme impact sur la santé et les secteurs économique et social. Qui plus est, les dramatiques inondations qui ont touché notre pays l'été dernier nous ont rappelé que les populations les plus fragiles sont souvent les premières victimes des changements climatiques. Au cours des deux dernières années, la solidarité s'est concrétisée par de nombreuses initiatives d'aide et de soutien aux personnes en difficulté. Les citoyens et les organisations ont mené diverses actions, que nous avons appelées solidarité directe ou "chaude" durant la concertation. Mais surtout, la protection sociale - un système de solidarité indirecte, institutionnelle ou "froide" - a joué un rôle d'amortisseur essentiel face aux crises. Ce Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' s'inscrit dans la continuité du précédent Rapport bisannuel du Service qui traitait de la durabilité. Le message central de l'Agenda 2030 de l'ONU '*To leave no one behind*', qui en constituait le fil rouge, est plus actuel que jamais : personne ne peut être laissé au bord du chemin. Il est donc essentiel de passer des mesures d'urgence aux mesures structurelles, et de faire de la solidarité une réalité structurelle et durable dans notre société. Cela passe par des emplois accessibles et décents en nombre suffisant, le renforcement de la sécurité sociale, un système fiscal équitable et des services publics accessibles et de qualité.

Durant une an et demi, le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté a organisé, en pleine crise du COVID-19, une concertation sur le thème de la solidarité, avec des personnes en situation de pauvreté et leurs associations et réseaux, des organisations de terrain, des institutions et des experts. Le Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' est basé sur cette concertation.

Le concept de solidarité y est abordé à travers trois dimensions : la contribution, la redistribution et la collectivité. Le Rapport se concentre sur deux domaines dans lesquels la solidarité est présente et particulièrement pertinente, et qui sont essentiels dans la lutte contre la pauvreté : le travail et la fiscalité.

Les personnes en situation de pauvreté ne veulent pas seulement contribuer, elles agissent

Pour les participants qui vivent eux-mêmes en situation de pauvreté, c'est clair : non seulement ils souhaitent exprimer leur solidarité et contribuer à la société, mais ils agissent. En s'entraidant, en accueillant quelqu'un chez eux, en faisant du bénévolat (reconnu ou non), en exerçant des emplois essentiels mais souvent précaires... Autrement dit, comme cela a été formulé lors de la concertation, *« les personnes en situation de pauvreté font preuve d'une grande solidarité les unes envers les autres. Par exemple, en accueillant d'autres compagnons d'infortune chez eux et en les accompagnant vers les services sociaux. (...) Il y a aussi le fait de simplement aider des personnes, en récupérant des choses dont les gens ont encore besoin »*.

Pourtant, la société n'en n'a pas réellement conscience et les mêmes réflexions reviennent sans cesse : « on va leur donner quelque chose », « c'est de leur faute », « ce sont des profiteurs »... Les comportements solidaires sont parfois même sanctionnés, comme dans le cas du statut de cohabitant, selon lequel des personnes cohabitantes bénéficiant d'allocations voient celles-ci diminuer par rapport à des personnes isolées. Dans ce Rapport, les personnes en situation de pauvreté deviennent visibles en tant qu'acteurs de la solidarité.

Par le biais du travail rémunéré et des cotisations sociales prélevées sur celui-ci, les travailleurs contribuent au système de sécurité sociale, qui offre une protection en cas de perte des revenus du travail. Cependant, de nombreuses personnes en situation de pauvreté sont sans emploi ou ont un emploi précaire, ce qui les empêche de contribuer à ce système de solidarité indirecte et, par conséquent, les empêche d'acquérir des droits suffisants en matière de sécurité sociale. Ne pas pouvoir ainsi contribuer à la solidarité par le travail entraîne aussi un sentiment de honte pour les personnes concernées et font qu'elles sont souvent stigmatisées : *« quelqu'un qui n'a pas d'emploi est souvent considéré comme quelqu'un qui ne contribue pas, qui n'est que du côté des bénéficiaires du système »*.

Le travail peut néanmoins aider les personnes à sortir durablement de la pauvreté s'il s'agit d'un emploi de qualité sur les plan financier et contractuel, en termes de conditions de travail et de valorisation sociale. Il reste dès lors aux gouvernements et aux partenaires sociaux à fournir de tels emplois à ceux qui ont des difficultés à accéder au marché du travail. Le Rapport mentionne un certain nombre d'initiatives fondées sur les besoins locaux, l'accompagnement sur mesure et une approche participative. Une plus grande attention doit être accordée à ces aspects lors de la mise en œuvre des plans de relance. En outre, il est important de garantir à chacun un revenu décent - par le biais d'allocations suffisamment élevées – et une sécurité financière essentielle à l'élaboration de leur projet de vie et à leur futur.

Des moyens supplémentaires grâce à une fiscalité plus juste

Les personnes en situation de pauvreté ne sont pas uniquement acteurs de la solidarité dans le domaine du travail, mais également dans celui de la fiscalité. Elles contribuent parfois sans le savoir par le biais des impôts indirects, comme la TVA. Le principe selon lequel les épaules

les plus fortes doivent aussi supporter les charges les plus lourdes - et qu'une plus grande contribution est attendue de la part des plus hauts revenus - a été fortement mis en avant lors de la concertation.

Dans le même temps, les participants à la concertation ont relevé de nombreuses inégalités liées à l'organisation du système fiscal. La progressivité de l'impôt, qui permet à chacun de contribuer selon ses revenus, a ainsi été réduite au cours des dernières décennies. Durant la concertation, l'existence d'une richesse extrême dans notre pays et dans le monde est aussi apparue comme une forme d'inégalité extrême. Cette forme de richesse ne contribue pas du tout à une société solidaire et juste. Ainsi, en 2019, le cabinet de conseil international Capgemini a recensé 132 000 millionnaires en dollars en Belgique. C'est 8 % de plus qu'en 2018, et 60 % de plus qu'en 2012. Nous formulons donc un certain nombre de recommandations pour une contribution plus grande des citoyens fortunés et des multinationales. Le Rapport propose de renforcer à nouveau le principe de progressivité de l'impôt, de prendre en compte de manière beaucoup plus équilibrée les différents revenus ainsi que la fortune lors du calcul fiscal, et de s'attaquer à l'extrême richesse.

Le même constat d'injustice a été fait en ce qui concerne la taxation linéaire (comme la TVA) et les impôts forfaitaires. Proportionnellement, ces impôts pèsent davantage sur les budgets les plus faibles. Un autre exemple est celui de la taxe carbone, souvent annoncée dans le cadre de la politique climatique. Bien souvent, les personnes en situation de pauvreté n'ont pas les moyens d'isoler leur habitation et ne disposent pas de tous les leviers pour réduire leur consommation d'eau ou d'énergie. Pas plus qu'elles ne peuvent se permettre d'acquérir une voiture moins polluante et plus économe en énergie. Si une taxe carbone devait voir le jour, elle devrait entre autres s'accompagner d'une évaluation *ex ante* (en amont) et d'un investissement des recettes dans les corrections sociales et le soutien aux groupes précaires.

Lutte contre les effets Matthieu et le non-recours aux droits

Durant la concertation, les participants ont également mis en évidence de nombreuses inégalités dans les mécanismes de redistribution. Le Rapport se penche ainsi sur les différents effets Matthieu dans notre société : le mécanisme selon lequel ceux qui ont beaucoup, obtiennent encore plus. Les personnes en situation de pauvreté utilisent par exemple beaucoup moins les services publics que les autres groupes de population. Une participante a témoigné du fait que, lorsqu'elle lit le journal de sa ville, elle y voit surtout des offres de services qu'elle ne peut jamais utiliser. Selon un expert en fiscalité, la justice fiscale est aussi bien liée à la manière dont les impôts sont perçus qu'à la manière dont les recettes sont utilisées: *« L'impôt est un élément d'une chaîne de redistribution. On doit se concentrer sur l'utilisation de l'argent collecté par l'impôt. Si on avait un système qui collecte massivement des ressources auprès des plus riches revenus, donc un système très social, mais si on utilisait cet argent au profit de ceux qui ont payé, c'est-à-dire les plus riches ou les classes moyennes supérieures, alors le système ne sera pas redistributif ».*

La récente analyse menée par le Service de lutte contre la pauvreté, en collaboration avec la SNCB, le SPF Mobilité et Transports, Statbel et HIVA-KULeuven, sur le [\(non\) recours au Hello Belgium Railpass](#) illustre bien les effets Matthieu, qui font qu'une mesure prise en faveur de toute la population va davantage bénéficier aux catégories plus aisées. Si près de 3,5 millions de personnes ont fait la demande de cette carte de trajets en train proposée gratuitement en 2020 dans le cadre de la pandémie, Henk Van Hootegem, coordinateur du Service de lutte

contre la pauvreté, fait remarquer que « *l'analyse des données du Hello Belgium Railpass démontre l'existence de différences importantes en termes de (non-)recours en fonction de la position socioéconomique. Par exemple, plus les personnes ont un niveau d'instruction faible, un revenu faible, ou si elles ont une origine étrangère, plus leur taux de recours est faible* ».

Il serait donc intéressant de dresser un inventaire transparent des dépenses publiques et d'identifier les groupes de population qui en bénéficient, en évaluant plus systématiquement *ex ante* et *ex post*, avec l'implication des différents acteurs, le recours et le non-recours aux infrastructures et services financés, par exemple, deux ans après la mise en œuvre d'une mesure.

Renforcer la solidarité institutionnelle... *to leave no one behind*

De nombreuses personnes en bonne santé, qui ont un emploi et gagnent leur vie, ont peu à peu considéré la protection de la sécurité sociale comme normale, parce qu'elles ne doivent – heureusement – pas y avoir recours très souvent. La crise du COVID-19 nous a cependant rappelé combien ce système était précieux, pour encore plus de citoyens qu'auparavant. Il est temps de reconnaître à nouveau le rôle essentiel de la sécurité sociale.

La crise du COVID-19 a laissé des traces dans le budget. Après la crise économique de 2008, les gouvernements ont mis l'accent sur les économies, notamment sous la pression du niveau européen. Ce Rapport appelle expressément les autorités à investir dans la solidarité institutionnelle et la protection sociale plutôt qu'à épargner, et à les renforcer, entre autres par la recherche de nouvelles recettes.

Enfin, ce Rapport donne encore plus de force à la devise *To leave no one behind* (ne laisser personne au bord du chemin), slogan des 17 ODD de l'Agenda 2030 des Nations unies, et aussi message central du précédent Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté'. Durant la crise du COVID-19, le Service de lutte contre la pauvreté n'a eu de cesse de répéter cet appel. Et lors de la concertation dans le cadre du nouveau Rapport, les personnes vivant en situation de pauvreté ont participé au débat sur la solidarité, le travail, la sécurité sociale et la fiscalité.

L'implication des personnes en situation de pauvreté et de précarité – en dialogue avec les autres acteurs de la lutte contre la pauvreté – demeure une mission importante pour les gouvernements du pays, afin de lutter efficacement contre la pauvreté et de réaliser les droits de tous. Henk Van Hootegem : « *Ce Rapport fournit déjà des éléments et des recommandations pour le débat et l'action politiques, dans la perspective d'un nombre suffisant d'emplois accessibles et décents, du renforcement de la sécurité sociale, d'un système fiscal équitable et de services publics de qualité et accessibles* ». L'organisation d'une Conférence interministérielle sur la lutte contre la pauvreté, comme le prévoit l'Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, serait un signal fort témoignant de la volonté des différentes autorités de prendre ce Rapport en considération, et d'intégrer ses recommandations à leurs politiques, dans le cadre des plans de relance et dans la lutte contre la pauvreté.

Le Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté' est disponible sur [notre site](#).

Personnes de contact :

Thibault Morel (FR) : 02/212.31.63 – gsm : 0472/45.73.12 – thibault.morel@cntr.be

Henk Van Hootegem (NL) : 02/212.31.71 - gsm : 0485/71.52.24 - henk.vanhootegem@cntr.be

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles | Koningsstraat 138, 1000 Brussel

T.: +32 (0)2 212.31.67 - www.luttepauvrete.be | www.armoedebestrijding.be

E-mail: luttepauvrete@cntr.be | armoedebestrijding@cntr.be

Suivez-nous, volg ons op  @Luttepauvrete